

Association d'Avocats Médiateurs

Titulaires d'un diplôme reconnu par le Centre National des Avocats Médiateurs
Inscrits sur la liste des médiateurs près la Cour d'Appel de CAEN.

Ordre des Avocats Palais de Justice de LISIEUX

11 Rue d'ORIVAL - LISIEUX-14 100

Téléphone : 07.50.06.71.07

Site : <https://lisieux-avocats.fr/normandie-mediation/>

DANS LE CADRE D'UNE MEDIATION CONVENTIONNELLE

- En l'absence de toute procédure vous pouvez contactez le Centre directement.

Le Centre désignera votre médiateur.

Vous pouvez également solliciter directement un de nos médiateurs.

La personne avec laquelle vous êtes en litige sera contactée par téléphone ou par écrit en vue de recueillir son accord.

Le processus de médiation conventionnelle pourra alors commencer.

DANS LE CADRE D'UNE MEDIATION JUDICIAIRE

- Si une procédure est déjà en cours, vous ou votre avocat demanderez au juge de désigner le Centre de Médiation pour une médiation judiciaire.

Le juge pourra également vous proposer la médiation ou même vous faire injonction de rencontrer un médiateur.

La décision du juge sera transmise à notre centre par le greffe et l'un de nos médiateurs vous contactera.